

Conditions générales vente

La confirmation de réservation entraîne l'adhésion aux présentes dispositions et leur acceptation complète et sans réserve.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE VENTE, DE MODIFICATIONS ET D'ANNULATION D'UNE RESERVATION

• RÉSERVATION de Septembre à Juin.

Toute réservation doit être confirmée avec un numéro de carte de crédit et sa date d'expiration.

Pour les réservations nécessitant un total minimum de 4 chambres, un versement d'arrhes vous sera demandé. Le montant correspondra à 50% de la somme de la réservation.

Les annulations peuvent impacter la pérennité de notre établissement par conséquent nous appliquons la politique suivante :

- Vous pouvez annuler votre réservation sans frais jusqu'à 72h avant votre arrivée. Passé ce délai, 50% du séjour vous sera prélevé.
- Pour toute annulation une demande écrite (e-mail ou courrier) sera exigée.
- Non présentation le jour prévu de l'arrivée : le séjour sera entièrement prélevé.

• RÉSERVATION de Juillet à Aout.

Toute réservation doit être confirmée avec un numéro de carte de crédit et sa date d'expiration.

Pour les réservations nécessitant un total minimum de 4 chambres, un versement d'arrhes vous sera demandé. Le montant correspondra à 50% de la somme de la réservation.

Les annulations peuvent impacter la pérennité de notre établissement, ce qui nous contraint à une stricte politique d'annulation

- Vous pouvez annuler votre réservation sans frais jusqu'à 5 jours avant votre arrivée. Passé ce délai, le séjour sera entièrement prélevé.
- Non présentation le jour prévu de l'arrivée : le séjour sera entièrement prélevé.

ARTICLE 2 : ACCUEIL

La réception est ouverte de 7h30 à 11h00 du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h00 (le samedi, dimanche et jours fériés) et de 15h à 20h00.

Accueil téléphonique de 8h à 20h.

L'hôtel vous accueille toute l'année hors vacances annuelles.

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente, négligée, et dont le comportement est bruyant, incorrect, alcoolisé, contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Toute personne désireuse de loger à l'hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

ARTICLE 3 : ACCES ET OCCUPATION DES CHAMBRES

La location d'une chambre se fait à la nuit, sur la tranche horaire 15h – 11h.

Sauf avec accord de l'hôtelier, le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 15 heures et devra rendre les clefs à 11 heures. Si les clefs ne sont pas rendues à l'heure indiquée, l'hôtelier pourra facturer 20€ par heure de retard.

Le client doit indiquer à l'hôtelier le nombre de personnes qui logeront dans la chambre, enfant et bébé inclus. Le client ne peut inviter dans la chambre des tierces personnes non connues par l'hôtelier, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : LA GESTION DES CLÉS

La clef de la chambre est une clé électronique que le client peut garder sur lui. Il ne doit cependant pas la confier à une tierce personne et doit être restituée le jour du départ. **En cas de non-restitution, l'hôtel la facturera 10€** et prélèvera le montant sur la carte de crédit du client.

Possibilité pour les arrivées tardives d'avoir une clé à disposition dans un boîtier codé.

ARTICLE 5 : PETIT DEJEUNER

Le petit-déjeuner vous est servi en buffet, la semaine de **7h30 à 9h30**, le week-end et les jours fériés de **8h00 à 10h00**. Il est possible de prendre le petit déjeuner en chambre sans supplément.

ARTICLE 6 : PARKING

Un parking public en extérieur est proposé à nos clients. Les personnes à mobilité réduite sont prioritaires pour le parking, nous disposons de deux places handicapées l'une privé et l'autre publique. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte/vol/dégradation dans l'enceinte du parking.

ARTICLE 7 : BORNE ÉLECTRIQUE

L'hôtel les jardins de l'océan propose un service de recharge électrique payant pour les véhicules avec une borne disponible, facturé en supplément pour les clients. Adressez-vous à la réception pour les modalités.

ARTICLE 8 : ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux ne sont pas acceptés dans l'hôtel.

ARTICLE 9 : INTERDICTIONS

Il est strictement interdit d'introduire des substances illicites au sein de l'établissement.

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans l'hôtel.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans l'hôtel vous expose à des poursuites judiciaires et pourra entraîner une éviction sans préavis. Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 150€ pour frais de remise en service du système de sécurité incendie et pour le dérangement causé aux autres clients de l'hôtel.

Il est également interdit de cuisiner dans les chambres.

ARTICLE 10 : NUISANCES ET RESPECT DU REPOS DES AUTRES CLIENTS

Le tapage nocturne et même diurne, est interdit. Le client causant du désordre sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'hôtel immédiatement et sans remboursement. Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, pour le respect et le repos des autres clients **tout bruit doit cesser entre 22H00 et 7H00**. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne, pourra amener l'hôtelier à inviter ce dernier à quitter l'établissement, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R ; 1334-31 du code de la Santé publique).

Une attitude décente, empreinte de retenue et de discrétion est de rigueur afin de respecter la sérénité des lieux.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client. Il est interdit de courir ou de crier dans l'établissement, de jour comme de nuit.

• *En cas de dégradation, volontaire ou involontaire, de matériels, objets, meubles* appartenant à l'hôtel, l'hôtelier se réserve le droit de facturer au client le coût de la réparation ou du remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client, le montant des compensations sera débité sur la carte du client.

Le client devra régler les dommages causés directement à l'hôtel. L'hôtel peut exiger en cas de dégradation le remboursement intégral avec une pénalité et dommages intérêts jusqu'à 2000€ pour remise en état et pour l'incapacité de pouvoir relouer les chambres. Le client pourra faire appel à son assurance (s'il souhaite se faire rembourser) pour tous les dommages volontaires ou involontaires qu'il causera pendant son séjour. Tout dommage ou nuisance causée volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

En application de la loi 78-17, dite informatique et libertés, les clients sont avertis que leur réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données saisies, qui s'exerce auprès du siège social :

**SARL PETRO,
1068 avenue de la plage,
40600 BISCARROSSE.**

Il est précisé que ces informations ne sont pas communiquées à des tiers. L'hôtel propose un accès internet en wifi. Le client utilisateur s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soit en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur, par un droit voisin tels que des textes, images photographiques, œuvres musicales audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

Pour la sécurité des biens et des personnes, l'établissement est placé sous surveillance vidéo à enregistrement. Seuls les cas prévus par la loi, autorise la mise à disposition des images.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat et des pénalités financières seront appliquées. En cas de non-respect du règlement intérieur de l'hôtel, le client sera invité à quitter l'hôtel sans pouvoir exiger aucun remboursement. Notre établissement est autorisé par notre banque, CAISSE D'EPARGNE à utiliser un appareil de vente par correspondance par CARTE DE CREDIT, pouvant servir à l'encaissement des arrhes à distance ou des frais d'annulation. La transmission orale ou écrite du numéro de votre carte bancaire vaut accord de débit du montant convenu lors de la réservation de votre séjour, au même titre qu'un règlement par chèque bancaire (cf. Arrêt Cour de Cassation CIV 1 N°1379 du 19 octobre 1999). Cette somme peut également nous être adressée par chèque bancaire ou postal, chèques vacances, virement bancaire.

Il est rappelé au client, conformément à l'article L.121-21-812° du code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L.121-21 du code de la consommation.

**[Pour toute réclamation, vous pouvez contacter l'hôtel au 0558839898 ou
hotel.lesjardinsdelocean@gmail.com.](mailto:hotel.lesjardinsdelocean@gmail.com)**

En cas de litige et après avoir saisi la direction de l'établissement, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai d'1 mois, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage- BP800 303 -75823 PARIS CEDEX.